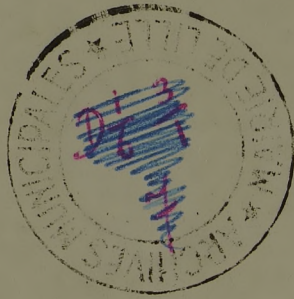


Procès Verbaux

Rapports

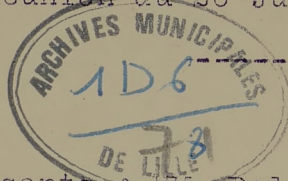


Commission d'Examen
des Chauffeurs de Taxis

2^e mandat Salengro 1929/1935

SOUS COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS

Réunion du 26 Juillet 1929.



Etient présents : M. Delesalle, Inspecteur principal de police,
Orbie, Sous-Inspecteur de police.
Philippo, délégué chauffeur.
Libert, secrétaire de la Commission.

Absents : M. Girardin, Conseiller Municipal.
Gromilliers, délégué chauffeur.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté par l'Administration Municipale le

Les candidats désignés ci-après ont satisfait aux conditions de l'examen professionnel, ainsi qu'à l'examen médical, passé par M. le Docteur Ducamp, Directeur du Service Municipal d'Hygiène, pour l'obtention du livret de chauffeur de taxi de la Ville de Lille.

1 - M. H. Beaurepaire, demeurant à Lille, 4, Place de Rihour, pour travailler au compte de M. Georges Lebègue, chauffeur autorisé, demeurant à Lille, 5 rue Ducourouble.

2 - M. Robert Delcampe, demeurant à Lille, rue des Postes 251, pour travailler au compte de M. Jules Moerman, chauffeur autorisé, demeurant rue Lafontaine 53.

3.- M. Edouard Dardenne, demeurant à Lille, 5 place de Béthune, pour travailler au compte de M. Robert Lenière, chauffeur autorisé, demeurant Sentier du Canon d'Or I à Lambersart.

Réunion commencée à 9 heures 45
terminée à 10 heures 45

LE SECRETAIRE,

F. LIBERT.

Commission d'examen des Chauffeurs de Taxis

Réunion du 27 décembre 1929



Etaient présents :



MM. Piacentini, officier de paix,
le docteur Dupret du service de l'Orientation Professionnelle,
Delesalle, inspecteur principal de police,
Philippo, délégué chauffeur,
DufLOT, secrétaire de la Commission,

Excusé : M. Spriet, adjoint au maire,
Absents : MM. Girardin, conseiller municipal,
Gromilliers, délégué chauffeur.

Le procès-verbal de la précédente réunion, adopté par l'Administration Municipale le 25 Novembre 1929, a été adopté sans observation.

Deux candidats avaient sollicité le livret de chauffeur de taxi de la Ville de Lille :

1^o - M. André GLORIEUX, demeurant à Lille, 36 rue du Vieux Faubourg, pour travailler pour le compte de M. Henri Philippo, chauffeur autorisé, demeurant à Lille, 82 rue d'Iéna.

2^o - M. Gaston DUTOIT, demeurant à Wattrelos, 102 rue Carnot, pour travailler pour le compte de M. Verbèke Jouvenet, chauffeur autorisé, demeurant à Lille, 27 bis rue de l'Alma.

Tous deux ont été admis à l'examen médical mais seul, M. André Glorieux a été admis à l'examen professionnel.

Dans ces conditions la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à M. Glorieux et que M. Dutoit aurait à subir lors de la prochaine réunion un examen complémentaire sur les aptitudes professionnelles.

Réunion commencée à 9 h 30 et terminée à 10 h 30.

Le Secrétaire,

L. DufLOT.



Commission d'examen des Chauffeurs de taxis



Réunion du 28 Mars 1930.

Messieurs les Membres de la Commission d'examen des chauffeurs de taxis se sont réunis le 28 Mars 1930 à 9 H.30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A. N° II5.

Etaient présents :

M.M. Piacentini, Officier de paix,
Dr Dupret, de l'Oriental Professionnelle,
Philippo, délégué chauffeur,
Dufлот, inspecteur voyer, secrétaire,

Excusé : M. Spriet, adjoint au Maire,

Absents : M.M. Girardin, Conseiller municipal,
Gromilliers, délégué chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 31 Janvier 1930 est adopté sans observation.

3°- Un candidat M. De Maen Théophile, demeurant à Lille, 25, rue Fombelle, avait sollicité le livret de chauffeur pour travailler pour le compte de son frère.

De Maen a été admis à l'examen médical, mais n'a pas été reconnu apte à l'examen professionnel.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que De Maen aurait à subir, lors de la prochaine réunion, un examen complémentaire sur les aptitudes professionnelles.

Réunion terminée à 10 H.15.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT

adm
13
1
2
2
Arch
N° 53

COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS

Mairie de Lille
CORRESPONDANCE

-2 JUIN 1930



Réunion du 30 Mai 1930



M.M. Les Membres de la Commission d'examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 30 Mai 1930 à 9 H. 30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A. N° II5.

Etaient présents; M.M. Piacentini, Officier de Paix;
D^r Dupret, de l'Orientation Professionnelle
Philippo, délégué chauffeur,
Dufлот, Inspecteur-Voyer, Secrétaire

Excusé: M. Spriet, Adjoint au Maire

Absents: M.M. Girardin, Conseiller Municipal;
Gromilliers, délégué chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 28 Mars 1930 est adopté sans observation.

2°- Un candidat, De Maen Théophile, demeurant à Lille, 8 rue Moillet, avait sollicité le livret de chauffeur pour travailler pour le compte des tiers.

Lors de la réunion du 28 Mars 1930, De Maen avait été admis à l'examen médical et reconnu inapte à l'examen professionnel. Dans ces conditions, la Commission avait décidé que De Maen aurait à subir, lors de la prochaine réunion, un examen complémentaire sur les aptitudes professionnelles.

De Maen ayant donné satisfaction au cours de la réunion de ce jour, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à ce candidat.

Séance terminée à 10 H.

Le Secrétaire,

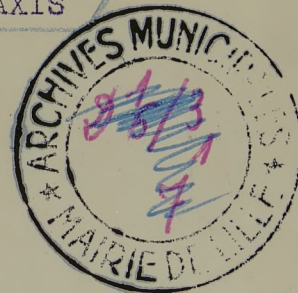
L. DUFLLOT.



N° 54

COMMISSION d'EXAMEN des CHAUFFEURS DE TAXIS

Réunion du 27 Juin 1930



M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 27 Juin 1930 à 9 heures à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A - N° 113.

Etaient présents : M.M. Delesalle, Inspecteur Principal de Police
Dr Dupret de l'Orientalion Professionnelle
Philippo, Délégué-Chauffeur
Dufлот, Inspecteur-Voyer, Secrétaire

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

Absent : M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Gromilliers, Délégué Chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 30 Mai 1930 est adopté sans observation.

2°- Quatre candidats Kerkof Jérôme, Charbonnel Maurice, Deletombe Joseph et Beaurepaire Charles, avaient sollicité le livret de chauffeur pour travailler pour le compte des tiers. Beaurepaire Charles ne s'est pas présenté. Kerkof Jérôme, Charbonnel Maurice et Deletombe Joseph ont été admis à l'examen médical. Seul Charbonnel Maurice a été reconnu apte à l'examen professionnel.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à Charbonnel et a décidé que M.M. Kerkof Jérôme et Deletombe Joseph auraient à subir lors de la prochaine réunion, un examen complémentaire sur les aptitudes professionnelles.

Séance terminée à 10 heures, 45.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.

Adon 13
cl
Arch 2
2 n° 209

31-7



N° 55



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Réunion du 25 Juillet 1930

M.M. Les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 25 Juillet 1930, à 9 h 30, à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A N° II5.

Etaient présents : M.M. Delesalle, Inspecteur principal de Police
Dr Dupret, de l'Orientalion Professionnelle
Philippo, délégué chauffeur
Dunlot, Inspecteur Voyer Secrétaire

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

Absents : M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Gronilliers, délégué chauffeur.

1° - Le procès-verbal de la réunion du 27 Juin 1930 est adopté sans observation.

2° - Deux candidats chauffeurs ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur avaient été convoqués. Ce sont :

- a) Léon Cnudde, demeurant 33 rue de Bailleul;
- b) Joseph Deletombe, demeurant 21 rue Jules Guesde, cour Tranchet N° I.

Seul ce dernier s'est présenté. Admis le 27 Juin 1930 à l'examen médical, il avait à subir ce jour un examen complémentaire sur les aptitudes professionnelles.

Ce nouvel examen ayant donné un résultat négatif, la Commission a décidé de faire passer à nouveau, lors de sa prochaine réunion, soit le 8 Août 1930, ce candidat, afin de lui faire subir un examen complémentaire.

Séance terminée à 10 h 30.

Le Secrétaire :

L. DUFLOT.



N° 56



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Réunion du 8 Août 1930

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 8 août 1930 à 9h30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A. N° 115.

Etaient présents : MM. Delesalle, inspecteur principal de police,
Dr Dupret, de l'Orientation Professionnelle,
Huyghe, secrétaire du Syndicat des Chauffeurs Confédérés, remplaçant M. Philippo, malade,
Duflot, inspecteur-voyer, secrétaire.

Excusé : M. Spriet, adjoint au Maire, en congé,

Absents : MM. Girardin, conseiller municipal,
Gromilliers, délégué chauffeur.

- 1° - Le procès-verbal de la réunion du 25 juillet 1930 est adopté sans observation.
- 2° - Deux candidats chauffeurs ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur, avaient été convoqués :
 - a) Joseph Deletombe, demeurant 21 rue Jules Guesde, cour Trachet n° I,
 - b) Léon Guilde, demeurant 32 rue de Bailleul.

Seul ce dernier s'est présenté. Il a été admis tant à l'examen médical qu'à l'examen professionnel, et dans ces conditions la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être délivré à ce candidat.

Quant à Deletombe, admis le 27 juin à l'examen médical il avait été convoqué pour le 25 juillet en vue de subir un examen complémentaire sur ses aptitudes professionnelles.

Convoqué à nouveau pour cette date, et non admis il fut invité à subir les épreuves complémentaires à la réunion de ce jour.

Comme il ne se présenta pas, la Commission estime qu'il y a lieu de classer provisoirement la demande formulée par ce candidat. Séance terminée à 11 heures.

Le Secrétaire,
L. Duflot.



N° 57.

COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS.

REUNION DU 31 OCTOBRE 1930.

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 31 Octobre 1930 à 9 h.30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A, N° 115.

Etaient présents:

M. Orbie, Sous-Inspecteur de Police;
Philippe fils, délégué chauffeur;
Duflot, Inspecteur Voyer, Secrétaire;

Excusé:

M. Spriet, Adjoint au Maire;

Absents: MM. Girardin, Conseiller Municipal;
Gromillers, délégué chauffeur;

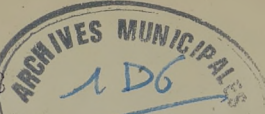
1°- Le procès-verbal de la réunion du 8 Août 1930 est adopté sans observation.

2°- Un candidat, Jules LEPCIVRE, demeurant rue Mourmant, cité Mourmant 12, ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur, avait été convoqué.

Il a été admis à l'examen médical et à l'examen professionnel et dans ces conditions la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être délivré à ce candidat.

Séance terminée à 10 h.30.

Le Secrétaire,
L. Duflot.



Commission d'examen des chauffeurs de taxis



Réunion du 16 Janvier 1931

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 16 Janvier 1931 à 9 h 30 à l'Hôtel-de-Ville, 1er étage, salle A N° II5.

Etaient présents :

M.M. Delesalle, Inspecteur principal de Police
 Philippo fils, délégué chauffeur
 Dr. Duprez, de l'Oriental Professionnelle
 Duflot, Inspecteur-voyer, secrétaire

Absents :

M.M. Spriet, Adjoint au Maire
 Girardin, Conseiller Municipal
 Gromilliers, délégué chauffeur

1° - Le procès-verbal de la réunion du 31 Octobre 1930, approuvé par l'Administration Municipale au cours de sa séance du 1er Décembre 1930 est adopté sans observation.

2° - Un candidat, Omer Vanseveren demeurant à Haubourdin, 8 rue Gambetta, ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur, avait été convoqué.

Ce candidat ne s'étant pas présenté, la Commission estime qu'il y a lieu de classer provisoirement la demande formulée par M. Vanseveren.

Séance levée à 10 h 15

Le Secrétaire ,

L. Duflot.



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Réunion du 27 Février 1931



M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 27 Février 1931 à 9h30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A. N° II5.

Etaient présents : M.M. Delesalle, Inspecteur principal de Police,
 Philippo, Délégué chauffeur,
 Dr Duprez, de l'Orientation Professionnelle,
 Dufлот, Inspecteur-Voyer .

Absents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
 Girardin, Conseiller Municipal,
 Gromilliers, Délégué Chauffeur .

1°- Le procès-verbal de la réunion du 16 Janvier 1931, approuvé par l'Administration Municipale au cours de sa séance du 2 Février 1931, est adopté sans observation .

2°- Trois candidats . Eloi DELEDICQ demeurant à Lille, 16 rue des Pénitentes ; - CAUWENBERGH Louis, demeurant à Lille, 25 rue Fombelle; - BOURY Augustin, demeurant à Lille, 33 rue St Gabriel, ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur, avaient été convoqués .

Le premier de ces candidats : Eloi DELEDICQ, n'ayant pas eu le temps matériel de fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier, s'était fait excuser et a demandé de subir les épreuves lors de la prochaine réunion de la Commission . Le second candidat CAUWENBERGH Louis a été admis à l'examen professionnel. Toutefois M. le Dr DUPREZ a déclaré que ce candidat avait un oeil perdu et que de l'autre il ne possédait qu'une très mauvaise vision; que, M. CAUWENBERGH ne remplissait pas, au point de vue médical, les conditions visuelles suffisantes pour conduire un taxi de louage ; que le candidat devrait être visité par un oculiste, lequel indiquerait s'il y a possibilité de corriger la vue du postulant et fournirait, le cas échéant, un certificat attestant que l'intéressé serait apte à remplir la fonction de chauffeur de taxi .

Le troisième candidat : BOURY Augustin, a été admis à l'examen médical mais reconnu inapte à l'examen professionnel .

Dans ces conditions, la Commission a décidé :

- a) pour CAUWENBERGH de se prononcer lors d'une prochaine réunion sur le vu du certificat d'un Docteur oculiste;
- b) que BOURY aurait à subir lors de la prochaine réunion, un examen complémentaire sur les aptitudes professionnelles .

Séance terminée à 11h.
 Le Secrétaire,
 L. DUFLLOT .



N° 60

Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Réunion du 27 Mars 1931

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 27 Mars 1931, à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A, N° 115.

Etaient présents: M.M. Delesalle, Inspecteur Principal de Police
Philippo, Délégué chauffeur
Dr Duprez, de l'Orientalion Professionnelle
DufLOT, Inspecteur-Voyer.

Absents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire
Girardin, Conseiller Municipal
Gromilliers, Délégué chauffeur

1°- Le procès-verbal de la réunion du 27 Février 1931 approuvé par l'Administration Municipale, au cours de sa séance du 23 Mars 1931, est adopté sans observation.

2°- Quatre candidats: Eloi Deledicq, demeurant à Lille 16 rue des Pénitentes - Cauwenbergh Louis, demeurant à Lille 25, rue Fombelle - Boury Augustin, demeurant à Lille, 33 rue St Gabriel - Renard Paul, demeurant à Lille, 51 rue Tirabeau, ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur avaient été convoqués.

Boury n'étant pas disponible s'était fait excuser.

D'autre part, Cauwenbergh possédant une très mauvaise vision, il avait été décidé que ce candidat se fasse examiner par un oculiste lequel indiquerait s'il y a possibilité de corriger la vue du postulant et fournirait, le cas échéant, un certificat attestant que l'intéressé serait apte à remplir la fonction de chauffeur de taxi.

Le certificat fourni par M. le Dr A. Dauthuille ne donnant pas les renseignements demandés, il a été décidé, sur la proposition de M. le Dr Duprez, que le service de la Voie Publique demanderait, par écrit, à M. le Dr Dauthuille des renseignements complémentaires.

Les deux autres candidats ne s'étant pas présentés, la séance est levée à 10 h. 15.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Réunion du 24 Avril 1931



MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 24 avril 1931 à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A N° II5.

Etaient présents :

MM. Delesallé, Inspecteur Principal de Police,
Philippo, délégué chauffeur,
Dufлот, inspecteur-voyer,

Excusé : M. le Dr Duprez, de l'Oriéntation Professionnelle,
Absent : MM. Spriet, adjoint au Maire,
Girardin, conseiller municipal.

1° - Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 1931 approuvé par l'Administration Municipale au cours de sa séance du 20 avril 1931 est adopté sans observation.

2° - Quatre candidats ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur avaient été convoqués. Ce sont :

Eloi Deledicq demeurant à Lille, 16 rue des Pénitentes,	
Augustin Boury, d°	33, rue St-Gabriel,
Paul Renard, d°	51, rue Mirabeau,
François De Clercq, d°	33, rue Van Dyck

Seul Augustin Boury, s'est présenté. Admis à l'examen médical le 27 février 1931 et reconnu inapte à l'examen professionnel, il avait à passer un examen complémentaire, lequel, ce jour a été satisfaisant.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à ce candidat.

3° - Le candidat Cauwenbergh admis à l'examen professionnel lors de la réunion du 27 février avait été invité à présenter un certificat médical émanant d'un oculiste et indiquant que l'intéressé serait apte à remplir la fonction de chauffeur de taxis.

Lors de la réunion du 27 mars il a été décidé d'écrire à M. le Dr A. Dauthuille, sur la proposition de M. le Dr Duprez, pour demander des renseignements complémentaires.

Après avoir pris connaissance de la réponse formulée par M. le Dr A. Dauthuille, la Commission a estimé que Cauwenbergh ne possédait pas l'acuité visuelle suffisante pour remplir la fonction de chauffeur de taxis et, dans ces conditions, elle propose de refuser le candidat.

Séance terminée à II heures.

Le Secrétaire,
L. DUFLLOT.

Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Réunion du 26 Juin 1931



M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 26 Juin 1931 à 9 H. 30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A. n° 115.

Etaient présents; M.M. Delesalle, Inspecteur principal de Police,
Philippo, Délégué Chauffeur
D^r Duprez de l'Orientalion Professionnelle
Dufлот, Inspecteur-Voyer.

Absents : M.M. Spriet, Adjoint au Maire,
Girardin, Conseiller Municipal,
Gromilliers, Délégué Chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 24 Avril 1931, approuvé par l'Administration Municipale au cours de sa réunion du 4 Mai 1931, est approuvé sans observation.

2°- Quatre candidats :

Hennion Julien, demeurant à Lille, 7 rue Godefroy Cavaignac,
Luce Gabriel, d° 14 rue des Stations,
Lemaire Alphonse, demeurant à La Madeleine, rue de Turenne,
cité Breyné, 7
Dessain Alexandre, demeurant à Lille, 62 rue Jules Guesde,

ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur avaient été convoqués.

Dessain Alexandre ne s'est pas présenté devant la Commission.

Hennion, Luce et Lemaire ayant été reconnus aptes aux examens professionnel et médical, la Commission a décidé que le livret de chauffeur pouvait être délivré à chacun de ces trois candidats.

Séance levée à 11 H. 30.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.

Réunion du 31 Juillet 1931

N° 63.



COMMISSION d'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS.

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 31 Juillet 1931, à 9 heures 30, à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, salle A N° 115.

Etaient présents: MM. Delesalle, Officier de Paix;
Henri Huyghe, Secrétaire du Syndicat des
Chauffeurs Confédérés, remplaçant M. Phi-
lippo, délégué chauffeur excusé;
Dr. Duprez, de l'Oriental Professionnelle;
Dufлот, Inspecteur Voyer;

Absents: MM. Spriet, Adjoint au Maire;
Girardin, Conseiller Municipal;
Gromilliers, Délégué Chauffeur.

X X
X

1°- Le procès-verbal de la réunion du 26 Juin 1931 approuvé par l'Administration Municipale au cours de sa séance du 6 Juillet 1931 est adopté sans observations.

2°- Quatre candidats:
Léon Philippe, demeurant à Lille, 40 rue Puébla;
Emile Vermersch, d° 2 rue Leuty;
Lucien Pigache, d° 88 rue Gustave Delory;
Lucien Rémy, d° 179, rue des Postes,
ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur avaient été convoqués. Tous se sont présentés.

Philippe, Vermersch, Pigache et Rémy, ayant été reconnus aptes aux examens professionnel et médical, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être délivré à chacun de ces quatre candidats.

Séance levée à 11 heures 15.

Le Secrétaire,
L. Dufлот.

réunion du 28-8-31

224

N° 64.



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis.
du 28 AOUT 1931.

MM. les membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 28 Août 1931 à 9 h.30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A N° 115.

Etaient présents: MM. Delesalle, Officier de Paix;
Philippo, Délégué chauffeur;
Dr. Duprez, de l'Orientation Professionnelle;
Dufлот, Inspecteur Voyer.

Excusé: M. Spriet, adjoint au Maire.

Absents: MM. Girardin, Conseiller Municipal;
Gromilliers, délégué chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 31 Juillet 1931, approuvé par l'Administration le 17 Août 1931, est adopté sans observation.

2°- Un candidat, Leroux Octave, demeurant à Lille, 23 rue Manuel, ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur avait été convoqué. Ce candidat ayant été reconnu apte aux examens professionnels et médicaux, la Commission estime que le livret de chauffeur pouvait être délivré à Leroux.

Séance levée à 11 heures.

Le Secrétaire,
L. Dufлот.

réunion du 13-11-31

Ray

N° 65



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis du

13 Novembre 1931

---:---:---:---:---

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 13 Novembre 1931 à 9 H 30 à l'Hôtel de Ville, 1er Étage, Salle A. N° II5.

Etaient présents : M.M. Delesalle, Officier de Paix,
Philippo, Délégué Chauffeur
Dr Dupret de l'Orientalion
Professionnelle,
Dufлот, Inspecteur-Voyer

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

Absents: M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Gromilliers, délégué chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 28 Août 1931 approuvé par l'Administration Municipale le 8 Septembre 1931 est adopté sans observation.

2°- Deux candidats:

Mazereeuw Jérôme, demeurant à La Madeleine, 103 rue de Paris

De Maen Florimond, demeurant à Lille, 165 rue Gustave Delory,

ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur, avaient été convoqués.

Ces candidats ayant été reconnus aptes aux examens professionnel et médical, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à chacun d'eux.

3°- Sur la proposition de M. le Dr Dupret, il est décidé que dorénavant la Commission se réunirait le Jeudi matin au lieu de Vendredi.

Séance levée à 11 Heures.

Le Secrétaire,

L. DUFLOT.



COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS

du 9 Décembre 1931

Messieurs les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 9 Décembre 1931 à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A N° II5.

Etaient présents: M.M. Delourme, Inspecteur de Police
Philippo, Délégué Chauffeur
M. le Dr Dupret de l'Orientation Profes^{le}
Dufлот, Inspecteur-Voyer.

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

Absents : M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Gromilliers, Délégué Chauffeur

1°.- Le procès-verbal de la réunion du 13 Novembre 1931 est adopté sans observation.

2°.- Quatre candidats:

Thiébaud René, demeurant à Lille, Rue Mourmant, cour Mourmant 7
Catillon Paul d° Rue de la Plaine 32
Van Gucht Evariste d° Rue de Condé 64
Binot Maurice d° Place Antoine Tacq 10
ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur, avaient été convoqués.

Trois d'entre eux: Thiébaud, Catillon et Van Gucht se sont présentés.

Ces candidats ont été reconnus aptes aux examens médicaux et seuls Thiébaud et Catillon ont été admis aux examens professionnels.

Dans ces conditions la Commission a estimé:

- a) que le livret de chauffeur pouvait être accordé à Thiébaud et Catillon.
- b) que Van Gucht aura à passé le 24 Décembre 1931 un examen complémentaire sur ses aptitudes professionnelles.

Séance levée à 11 heures 30.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT

réunion du 24-12-31

Commission d'examen
des chauffeurs de taxis

N° 67



COMMISSION d'EXAMEN des CHAUFFEURS de TAXIS

du 24 Décembre 1931.



Messieurs les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 24 Décembre 1931, à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A. N°II5.

Etaient présents :

M.M. Delesalle, Officier de Paix
Philippo, délégué chauffeur
Dufлот, inspecteur-voyer.

Excusés :

M. Spriet, Adjoint au Maire,
M. le Dr Dupret, de l'Orientalion Professionnelle.

Absents :

M.M. Girardin, Conseiller Municipal,
Gromilliers, Délégué chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 9 Décembre 1931 est adopté sans observation.

2°- Un candidat VAN GUCHT Evariste, demeurant à Lille, 64, rue de Condé, avait été convoqué à nouveau, afin de passer un examen complémentaire sur ses aptitudes professionnelles.

VAN GUCHT ayant cette fois donné satisfaction, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait lui être délivré.

Séance levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

L. DUFLOT.



COMMISSION d'EXAMEN des CHAUFFEURS de TAXIS
du 28 Janvier 1932



M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 28 Janvier 1932 à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A N° 115.

Etaient présents : M.M. Delourme, Inspecteur de Police
Philippo, Délégué Chauffeur
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Dr Dupret de l'Orientalion Professionnelle

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

Absents : M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Gromilliers, Délégué Chauffeur.

1°- Le procès-verbal de la Réunion du 24 Décembre 1931 est adopté sans observation.

2°- Deux candidats :

BARGE Louis demeurant à Ronchin, 133 Avenue Jean Jaurès,
PAPPENS Alphonse demeurant à Lomme, 44 Rue Delannoy,
ayant sollicité l'obtention du livret de chauffeur, avaient été convoqués.

Ces candidats ont été reconnus aptes aux examens médicaux et professionnels.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à chacun des candidats sus-visés.

Séance levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.



224

Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis
du 28 Avril 1933

M.M. Les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 28 Avril 1933, à 9 h 30, à l'Hôtel de Ville, 1er étage, Salle A N° II5.

Etaient présents : M.M. Delourme, Inspecteur de Police
Philippo, délégué chauffeur
Dr Dupret, de l'Orientation Professionnelle
Dunlot, Inspecteur-Voyer

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

Absents : M.M. Girardin, Conseiller municipal
Gromilliers, délégué chauffeur

1° Le procès-verbal de la réunion du 28 Janvier 1932 est adopté sans observation.

2° Un candidat, David Paul, demeurant à Lille, 229 rue des Postes, ayant sollicité l'obtention d'un livret de chauffeur, avait été convoqué.

Ce candidat a été reconnu apte aux examens médical et professionnel.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à David Paul.

Séance levée à 10 h 30.

Le Secrétaire,

L. DUFLOT.

Reunion du 28/11/32



N° 71

COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS de TAXIS

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 24 Novembre 1932 à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville 1er Etage, Salle A. N° 115.

Etaient présents : MM. Delourme, Inspecteur de Police
Philippe, Délégué Chauffeur
Dr. Dupret de l'Orientation Professionnelle.
DufLOT, Inspecteur-Voyer.

excusé : M. Spriet, adjoint au Maire

absent : M. Girardin, Conseiller municipal.

1° Le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 1932 est adopté sans observation.

2° Deux candidats :

Delfosse Henri demeurant à Lille, rue du Grand Balcon, cité Pecqueux 17;

DesforGES Henri demeurant à Lille, 26 Boulevard Louis XIV, ayant sollicité l'obtention d'un livret de chauffeur, avaient été convoqués.

Ces candidats ont été reconnus aptes aux examens médicaux. Toutefois ils n'ont pu répondre à aucune question lors des examens professionnels.

Dans ces conditions la Commission a estimé qu'il y avait lieu de leur faire subir à nouveau les épreuves professionnelles à quinzaine soit le 8 Décembre 1932.

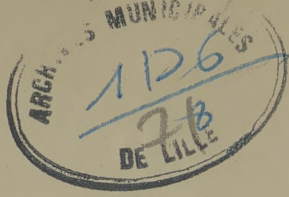
Séance levée à 11 heures 45.

Le Secrétaire

L. DUFLOT.

Reunion du 9 Decembre 1932

924



N° 72

Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 9 Décembre 1932 à 9 h.30 à l'Hôtel de Ville 1er étage, salle A. N° II5.

Etaient présents : MM. Delourme, Inspecteur de Police,
Philippo, Délégué chauffeur,
Dr. Dupret de l'Orientation Professionnelle.
Dufлот, Inspecteur-Voyer

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire.

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal

1° Le procès-verbal de la réunion du 24 Novembre 1932 est adopté sans observation.

2° Deux candidats :

Desforges Henri demeurant à Lille 26 Bd Louis XIV et
Delfosse Henri demeurant à Lille Rue du Grand Balcon,
cité Pequeux 17

avaient sollicité l'obtention du livret de chauffeur.

Ces candidats appelés lors de la réunion de la Commission du 24 Novembre avaient été reconnus aptes aux examens médicaux et inaptes aux examens professionnels. Pour cette raison, la Commission s'est réunie ce jour afin de leur faire subir un examen complémentaire.

MM. Desforges et Delfosse ayant donné satisfaction, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait leur être délivré.

Séance levée à II heures.

Le Secrétaire

L. DUFLLOT.

n° 73



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 26 Janvier 1933 à 9h30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A n° 115.

Etaient présents : M.M. Delourme, Inspecteur de Police,
Philipps, Délégué Chauffeur,
Dr Dupret, de l'Orientalion Profes-
sionnelle,
DufLOT, Inspecteur-Voyer .

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire,

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal .

1^o- Le procès-verbal de la réunion du 9 Décembre 1932 est adopté sans observation.

2^o- Un candidat Deleforterie Marcel demeurant à Lille 79 rue St Sauveur avait sollicité l'obtention du livret de chauffeur .

Ce candidat a été reconnu apte aux examens médical et profes-
sionnel.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé .

Séance levée à 10h30 .

Le Secrétaire,

L. DUFLOT .

N° 74

COMMISSION d'EXAMEN des CHAUFFEURS de TAXI



M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 27 Avril 1933 à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A N° II5.

Etaient présents : M.M. Orbie, Inspecteur de Police,
Philippo, Délégué chauffeur,
Dr Dupret, de l'Orientation profes-
sionnelle,
Dufлот, Inspecteur Voyer

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal.

1° Le procès-verbal de la réunion du 26 Janvier 1933 est adopté sans observation.

2° Trois candidats ont demandé l'obtention du livret de chauffeur. Ce sont :

Ducatillon Albert, demeurant à Ronchin, 59 av. Jean Jaurès;
Mayaux Raymond, demeurant à Lille, II place Jacquart;
Lahaye Marcel, cocher de fiacre, demeurant à Lezennes, 40 rue Faidherbe.

Ce dernier exerçant la profession de cocher de fiacre avant 1923, n'ayant donné lieu à aucune observation, et étant possesseur d'un extrait du casier judiciaire vierge, la Commission estime qu'il y a lieu d'admettre Lahaye Marcel et de lui accorder le livret de chauffeur.

Ducatillon ayant été reconnu apte aux examens médical et professionnel, la Commission estime que le livret de chauffeur peut être accordé à ce candidat.

Mayaux quoique régulièrement convoqué, ne s'est pas présenté. Il est décidé de le convoquer à nouveau lors de la prochaine réunion.

Séance levée à 10 h 45.

Le Secrétaire,
DUFLOT.

N° 75



COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 1er Juin 1933 à neuf heures trente à l'Hôtel de Ville - 1er étage - salle A. N° II5.

Etaient présents: M.M. Delecluse, Inspecteur de Police
Philippo, Délégué chauffeur
Dr Dupret de l'Orientation Professionnelle
Dufлот, Inspecteur-Voyer

Excusé: M. Spriet, Adjoint au Maire
Absent: M. Girardin, Conseiller Municipal

1°- Le procès-verbal de la réunion du 27 Avril 1933 est adopté sans observation.

2°- Deux candidats ont demandé l'obtention du livret de chauffeur:
Mayaux Raymond demeurant à Lille, II place Jacquart
Vanderbauwède Gustave d° 8, rue Condorcet

Seul Vanderbauwède s'est présenté. Ayant été reconnu apte aux examens médical et professionnel, la Commission estime que le livret de chauffeur peut être accordé à ce candidat.

Mayaux quoique régulièrement convoqué pour la 2ème fois a encore fait défaut. Dans ces conditions la Commission décide de classer sans suite la demande présentée par ce candidat.

Séance levée à 10 heures 45

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.

N° 76



COMMISSION d'EXAMEN des CHAUFFEURS
de TAXIS.

Messieurs les Membres de la Commission d'examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 27 Juillet 1933 à 9 heures 30, à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A n°II5.

Etaient présents : M.M. Delecluse, Inspecteur de Police,
Philippo, délégué chauffeur,
Dr Dupret, de l'Orientalion professionnelle,
Dufлот, Inspecteur-voyer.

Excusé : M. Spriet, adjoint au Maire.

Absent : M. Girardin, conseiller municipal.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 1er Juin 1933 est adopté sans observation.

2°- Deux candidats ont demandé l'obtention du livret de chauffeur :

Maurice Boidin, demeurant à Lille, 15 bd de Metz
Gaston Dallenne, 10 rue Hovelacque à Lille.

Ces deux candidats ont été reconnus aptes à l'examen médical mais seul Maurice Boidin a été reconnu apte aux examens professionnels.

Dans ces conditions, la Commission a estimé a) que le livret de chauffeur pouvait être accordé à Boidin; b) que Dallenne aurait à subir, lors de la prochaine réunion de la Commission, un nouvel examen professionnel.

Séance levée à II heures.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.

M. le Secrétaire Général.
Le 31 Juillet 1933.

signé : P. COCHEZ.

N° 77



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 24 Août 1933, à 9 h. 30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, salle A, N° II5.

Etaient présents :

M.M. Girardin, Conseiller Municipal
Dr Dupret, de l'Orientation Professionnelle
Philippo, délégué chauffeur
Dufлот, Inspecteur-Voyer
Lemoine, Inspecteur s/chef de Police

Excusé : M. Spriet, Adjoint au Maire

1°- Le procès-verbal de la réunion du 27 Juillet 1933 est adopté sans observation.

2°- Deux candidats ont demandé l'obtention du livret de chauffeur:
Gaston Dallenne, demeurant à Lille, 10 rue Hovelacque
Maurice Jonckeer, d° 220 rue de Paris

Ces deux candidats ont été reconnus aptes aux examens médical et professionnel.

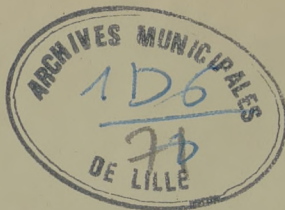
Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à chacun des candidats.

Séance levée à II heures.

Le Secrétaire,

L. DUFLOT.

N° 78



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Messieurs les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 30 Novembre 1933 à neuf heures trente, à l'Hôtel de Ville, 1er. Etage, salle A, N°II5

Etaient présents:

M.M. le Docteur Dupret de l'Orientation Professionnelle
Lemoine, Inspecteur s/ Chef de Police
Philippo, Délégué chauffeur
Gromilliers, d°
Dufлот, Inspecteur-Voyer

Excusé: M. Spriet, adjoint au maire

Absent: M. Girardin, Conseiller Municipal.

--:--:--:--:--:--:--

1° Le procès-verbal de la réunion du 24 Août 1933 est adopté sans observation.

2° Deux candidats ont demandé l'obtention du livret de chauffeur:

Debondues Jean demeurant à Lille, 42 rue Chaude Rivière
Sioen Charles " " 6 Place du Lion d'Or

Ces deux candidats ont été reconnus aptes aux examens médical et professionnel.

Dans ces conditions la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à chacun des candidats.

Séance levée à onze heures.

Le Secrétaire:

L. DUFLLOT.



N° 79

COMMISSION D'EXAMEN DES CHAUFFEURS DE TAXIS

Messieurs les membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis, se sont réunis le 28 Décembre 1933 à 9 heures 30, à l'Hôtel de Ville, 1er étage, salle A, n° II5.

Etaient présents:

M.M. le Dr Dupret, de l'Orientation Professionnelle,
Liévain, Inspecteur sous chef de Police,
Philippo; délégué chauffeur,
Gronilliers, d°
Duflot, Inspecteur-voyer

Excusé: M. Spriet, adjoint au Maire,
Absent: M. Girardin, Conseiller Municipal.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1933, est adopté sans observation.

2°- Un candidat, Perquy Louis, demeurant à Lille, 106 rue d'Austerlitz, avait demandé l'obtention du livret de chauffeur.

Ce candidat a été reconnu apte aux examens médicaux et professionnels.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à Perquy.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.

N° 50



Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis

MM. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 1er Février 1934 à 9 heures 30 à l'Hôtel de Ville, 1er étage - Salle A - N° II5 sous la présidence de M. PATTIN, Inspecteur s:Chef de Police.

Etaient présents :

MM. le Dr. Dupret, de l'Orientation Professionnelle,
Pattin, Inspecteur sous Chef de Police
Philippo, délégué chauffeur
Duflot, inspecteur-Voyer

Excusé : Me Spriet, adjoint au Maire

Absents: MM. Girardin, Conseiller Municipal,
Gronvilliers, délégué chauffeur.

1° Le procès-verbal de la réunion du 28 Décembre 1933 est adopté sans observation.

2° Un candidat Douchez Georges demeurant à Lille, 9 rue des Glycines, avait sollicité l'obtention du livret de chauffeur.

Ce candidat a été reconnu apte aux examens médical et professionnel.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à Douchez.

Séance levée à 10 h,30

Le Secrétaire

L.DUFLLOT.



COMMISSION d'EXAMEN des CHAUFFEURS de TAXIS

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 1er Mars 1934 à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, salle A N° II5, sous la présidence de M. Pattin, Inspecteur s/Chef de Police.

Etaient présents :

M.M. le Dr Dupret de l'Orientation Professionnelle
Pattin Inspecteur s/Chef de Police
Philippo, délégué chauffeur
Duflot, Inspecteur-voyer

Excusé : Me Spriet, Adjoint au Maire

Absents : M.M. Girardin, Conseiller municipal
Grovolliers, délégué chauffeur.

1° Le procès-verbal de la réunion du 1er Février 1934 est adopté sans observation.

2° Un candidat Nobis Raymond demeurant à Lille, 33 rue Solférino, avait sollicité l'obtention du livret de chauffeur.

Ce candidat a été reconnu apte aux examens médical et professionnel.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à Nobis.

Séance levée à 10 h 30.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le 26 Avril 1934 à 9h30, à l'Hôtel de Ville - 1er Etage - Salle A - n° 115 sous la présidence de M. Lemoine, Inspecteur sous chef de Police .

Etaient présents :

M.M. le Dr Dupret de l'Orientation Professionnelle
Lemoine, Inspecteur sous-chef de Police,
Philippo, Délégué Chauffeur,
Gromilliers, d° d°
Duflot, Inspecteur-Voyer

Excusé : Me Spriet, Adjoint au Maire

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal.

1°- Le procès-verbal de la réunion du 1er Mars 1934 est adopté sans observation .

2°- Un candidat Anthime Devigne demeurant à Lille, 24 rue Faidherbe avait sollicité l'obtention du livret de chauffeur.

Ce candidat a été reconnu apte aux examens médical et professionnel .

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à ce candidat .

Séance levée à 10h30 .

Le Secrétaire,

L. DUFLOT .



N° 83



Commission d'Examen des chauffeurs de Taxis

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 9 Août 1934 à 9 h 30 à l'Hôtel de Ville - 1er Etage- Salle A- N° 121 sous la présidence de M. Lesaffre Inspecteur sous-chef de Police.

Etaient présents :

M.M. le Docteur Dupret de l'Orientation Professionnelle
Lesaffre, Inspecteur sous chef de Police
Philippo Délégué Chauffeur
Gromilliers, délégué chauffeur
Dufлот, Inspecteur-Voyer

Excusé : M. Spriet, adjoint au Maire

Absent : M. Girardin, Conseiller Municipal

1°- Le procès-verbal de la réunion du 26 Avril 1934 est adopté sans observation.

2°- Deux candidats :

MAQUET Eugène, demeurant à Lille, 30 rue du Metz

NOTTEBAERT Edouard, demeurant à Lille 4 Boulevard de Belfort
avaient sollicité l'obtention d'un livret de chauffeur.

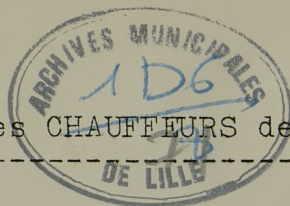
Ces candidats ont été reconnus aptes aux examens médicaux et professionnels.

Dans ces conditions, la Commission a estimé que le livret de chauffeur pouvait être accordé à chacun d'eux.

Séance levée à 10 H 50.

Le Secrétaire,

L. DUFLOT



COMMISSION d'EXAMEN des CHAUFFEURS de TAXIS

M.M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 15 Novembre 1934, à l'Hôtel de Ville - 1er étage - Salle A. n°II5 sous la présidence de M.Patin, Inspecteur de Police.

Etaient présents : M.M. le Dr DUPRET, de l'Orientation Professionnelle,
PATIN, Inspecteur de Police,
PHILIPPO, délégué chauffeur,
DUFLOT, inspecteur-voyer

Excusé : M.SPRIET, adjoint au maire.

Absents : M.M. GIRARDIN, conseiller municipal
GROMILLIERS, délégué chauffeur.

1° Le procès-verbal de la réunion du 9 Août 1934 est adopté sans observation.

2° Neuf candidats avaient sollicité l'obtention d'un livret de chauffeur.

Quatre seulement se sont présentés ce sont :
POLLET Georges, demeurant à Lille, 24 rue de l'Ecole,
LESCRINIER André, d° , 81 rue des Hannetons,
DE WOST Paul, d° , 27 rue du Maire André,
VERRET Lucien, d° , 67 rue Jacquemars Gielée.

Ces quatre candidats ont été reconnus aptes aux examens médicaux et les trois premiers désignés ont été admis aux examens professionnels.

Dans ces conditions, la Commission a estimé :

a) que le livret de chauffeur pouvait être accordé à M.M. POLLET Georges, LESCRINIER André, et DEWOST Paul.

b) que M. VERRET Lucien serait convoqué à nouveau pour subir un examen complémentaire sur les épreuves professionnelles, lors de la prochaine réunion qui aura lieu le Jeudi 29 Novembre 1934.

c) de faire parvenir une deuxième et dernière convocation aux postulants qui ne se sont pas présentés et ce pour la date sus-visée.

Séance levée à 12 heures 10.

Le Secrétaire,

DUFLOT



Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis

M. les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de taxis se sont réunis le 29 Novembre 1934 à l'Hôtel de Ville, 1er Etage, Salle A, N° II5, sous la présidence de M. Lemoine, Inspecteur de Police.

Etaient présents:

M. M. le Dr Dupret de l'Orientation Professionnelle
Lemoine - Inspecteur de Police
Philippo - Délégué chauffeur
Dufлот - Inspecteur voyer

Excusé : M. Spriet Adjoint au Maire.

Absents: M.M. Girardin - Conseiller Municipal
Gromilliers délégué-chauffeur

1° - Le procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 1934 est adopté sans observation.

2° - Onze candidats avaient sollicité l'obtention d'un livret de chauffeur.

Six seulement se sont présentés; ce sont: Alfred Ferrin demeurant à Lille, 131, rue Paul Lafargue; Hubert Pontaure demeurant à Lille 134, rue Paul Lafargue; Alfred Verheylesonne, demeurant à Lille 13 rue Boldoduc; Désiré Donadio, demeurant à Lille 54, rue Nicolas Leblanc; Julien Bosnet demeurant à Marcq en Baroeul, 51 route de Menin, Alfred Walle demeurant à Lille 33, rue Mourmant.

Ces candidats ont été reconnus aptes aux examens médicaux et les deux premiers désignés ont été admis aux examens professionnels.

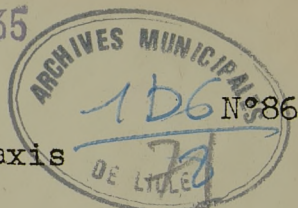
Dans ces conditions la Commission a estimé :

- a) que le livret de chauffeur pouvait être accordé à M.M. Fontaine et Terryn.
- b) que M.M. Bosnet, Walle, Verheylesonne et Donadio seraient convoqués à nouveau pour subir un examen complémentaire sur les épreuves professionnelles, lors de la prochaine réunion.
- c) de considérer comme nulles et non avenues, les demandes présentées par M.M. Baude Maurice, Verret Lucien, Boutteville Léon, Valain Jean, Bault Pierre, lesquels dûment convoqués pour les réunions des 15 et 29 Novembre 1934 n'ont pas cru devoir se présenter devant la Commission ou présenter des excuses.

Séance levée à 12 h 15

L'Inspecteur-Voyer,

L. DUFLLOT.



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Messieurs les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le Jeudi 31 Janvier 1935 à 9 h.30 à l'Hôtel de Ville - 1er Etage, Salle A; N°115, sous la présidence de M. Lemoine, Inspecteur de Police.

Etaient présents M.M. le Dr. Dupret de l'Orientation Professionnelle.
Lemoins, Inspecteur de Police
Philippe, Délégué chauffeur
Dufлот. Inspecteur-Voyer

Excusé: M. Spriet, Adjoint au Maire.

Absents: M.M. Girardin, Conseiller Municipal,
Gromilliers, délégué chauffeur.



1° Le procès-verbal de la réunion du 29 Novembre 1934 est adopté sans observation.

2° Douze candidats avaient sollicité l'obtention d'un livret de chauffeur.

Sept seulement se sont présentés; ce sont:

Julien Bosnet	demeurant à	Marcq en Baroeul,	51	Route de Menin
Marceau Vrau,	demeurant à	Lille,	102	rue de Bavai
Alfred Moins,	d°	d°	173	rue Léon Gambetta
Edouard Steenbèke	d°	d°	12	rue Malesherbe
Maurice Delange	d°	d°	129	rue de Douai
Eugène Dubois	d°	La Madeleine,	51	rue Jeanne Maillotte
Georges Préau	d°	Lille	183,	rue d'Arras

Ce candidat a été condamné en 1924 pour outrage rebellion et ivresse et en 1925 pour vol et complicité par recel.

Dans ces conditions, et en application des prescriptions de l'article 171 du Code des Arrêtés Municipaux, le livret de chauffeur ne peut lui être accordé.

Deronne Léonard s'étant fait excuser, sera convoqué pour la prochaine réunion.

Les autres candidats ont été reconnus aptes aux examens médicaux et Eugène Dubois ainsi que Edouard Steenbèke ont seuls été admis aux examens professionnels.

Dans ces conditions, la Commission a estimé:

- que le livret de chauffeur pouvait être délivré à M.M. Dubois et Steenbèke
- que M.M. Moins, Delange, Vrau, Delattre, Moreaux, Verheylesoone, Walle seraient convoqués à nouveau pour subir un examen complémentaire sur les épreuves professionnelles, lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 14 Février 1935

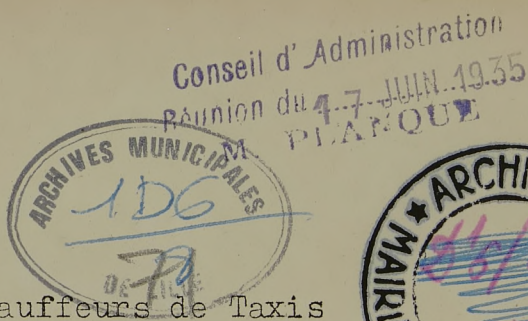
Séance levée à 11 heures 45.

Le Secrétaire: L. Dufлот.

M. l'adjoint Spriet
1/2/35. P. Cochez

M. le Secrétaire Général
5/2/35 P. Cochez

Vu
l'Adjoint délégué
Signé: Spriet



Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis

Messieurs les Membres de la Commission d'Examen des Chauffeurs de Taxis se sont réunis le Jeudi 25 Avril 1935 à 9h.30 à l'Hôtel de Ville - 1er Etage - Salle A N° II5, sous la présidence de M. Liévain, Inspecteur de Police.

Etaient présents : M.M. Liévain, Inspecteur de Police
le Dr Dupret de l'Orientation Professionnelle
Huyghe, délégué chauffeur, remplaçant
M. Philippo, empêché
Duflot, Inspecteur-Voyer.

Excusé : M. Spriet, adjoint au maire

Absents: M.M. Girardin, conseiller municipal
Gromilliers, délégué chauffeur.

- 1°- Le procès-verbal de la réunion du 7 Mars 1935 est adopté sans observation.
- 2°- Dix sept candidats avaient sollicité l'obtention d'un livret de chauffeur. Treize se sont présentés; ce sont :

Auber Charles	demeurant	à Lille - 109 rue Gantois
Boussekeyt René	" "	à La Madeleine - 1 rue Dewaere
Ambroise Jean	" "	à Lille - 1 rue Etienne Dollet
Clerquin Robert	" "	à Lille - 92 rue Esquermoise
Etchegoyen André	" "	à Lille - 89 rue du Faubourg de Roubaix
Haerinck Emile	" "	à Lille - 134 rue de Tournai
Janssens Jules	" "	à Marcq en Baroeul - 2 rue de l'Eglise
Laporte Daniel	" "	à Lambersart - 19 rue Nicot
Sénéchal Paul	" "	à Lille - 20bis Place de Tourcoing
Simoens Albert	" "	à Lille - 3 rue Etienne Marcel
Wallon Lucien	" "	à Tourcoing - 283 Boulevard Gambetta
Wauters Eugène	" "	à Lille - 110 rue de Paris
Cabaret Charles	" "	à Roubaix - 163 rue de Tourcoing

Tous ces candidats ont été reconnus aptes à l'examen médical et seuls les 12 premiers ont été admis aux examens professionnels.

Dans ces conditions, la Commission a estimé :

- 1°- que le livret de chauffeur pouvant être délivré à ces candidats;
- 2°- que M. Cabaret Charles sera convoqué à nouveau pour subir un examen complémentaire sur les épreuves professionnelles.

Séance levée à 12h.40.

Le Secrétaire,

L. DUFLLOT.